

**TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN TRAVAUX PRATIQUES
DÉPARTEMENT DES SOINS INFIRMIERS
Direction adjointe à l'organisation scolaire**

LIEU DE TRAVAIL :	pavillon des Humanités
HORAIRE DE TRAVAIL :	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00*
SUPÉRIEURE IMMÉDIATE :	madame Émilie Lefrançois
ÉCHELLE DE TRAITEMENT :	22,59 \$ à 30,46 \$ l'heure
NOMBRE D'HEURES :	1 365 heures par année
PRÉDÉCESSEURE :	Marie-Pier Guay

*Ce poste est visé par l'annexe E de la convention collective du personnel de soutien en vigueur. Il comporte deux périodes d'emploi, dont une à chaque session. L'horaire est fixé en début de session.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

Détenir un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Autres exigences

- Bonne connaissance pratique en soins infirmiers ;
- Être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ;
- Posséder une bonne connaissance de la langue française ;
- Réussir les tests de connaissances exigés par le collège, le cas échéant, sur les exigences mentionnées ci-haut.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature au soussigné par courriel à ress.humaines@cegeptr.qc.ca **au plus tard le 24 mai 2019 à 16 h**, en spécifiant dans l'objet du message : « Concours 2019-15, TTP soins infirmiers ».



NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à assister le personnel enseignant dans la préparation, la présentation et la surveillance des travaux de laboratoire, de stage ou d'atelier.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne titulaire :

- exerce, selon les besoins, des fonctions de démonstrateur, de moniteur, d'instructeur et de répétiteur;
- assiste le personnel enseignant durant les laboratoires;
- supervise la pratique de chaque technique enseignée durant les laboratoires et corrige l'étudiant si nécessaire;
- prépare le matériel de démonstration et de pratique exigé pour les séances de laboratoire et voit à son rangement;
- anime les laboratoires de pratique des techniques enseignées;
- organise des groupes de pratique en dehors des heures de cours des étudiants;
- voit, au besoin, à la tenue de l'inventaire du matériel et d'une liste du matériel utilisé dans les centres hospitaliers lors des stages, à la préparation des réquisitions d'achats, à la vérification des bons de commande et au rangement du matériel;
- effectue l'entretien du matériel et des appareils et voit à leur réparation lors de bris;
- assiste le personnel enseignant dans la préparation et la révision des cahiers de techniques;
- voit à la sécurité physique des élèves lors de la pratique des techniques;
- voit à la cueillette et à l'acheminement des déchets dangereux;
- peut être appelé à initier des techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail d'autres employés de soutien impliqués dans la réalisation de programmes ou d'opérations techniques dont il est responsable;
- peut être appelé à faire l'enregistrement vidéo d'exercices de techniques;
- au besoin, accomplit toute autre tâche connexe.